



Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer afin de vous rendre sur votre lieu de travail ou en formation ?

Parlez-en à votre conseiller, il peut vous orienter vers **EURÊKA EMPLOIS SERVICES** pour une mise à disposition d'un scooter ou d'un vélo électrique

Tarifs

Scooter : 50 €/mois

Vélo élec : 30€/mois

Documents à fournir : pièce d'identité, contrat de travail /convention de formation, justificatif de domicile, **caution de 250€** (ou garantie solidaire), signature du représentant légal pour les mineurs

Location de **3 mois maximum**, éventuellement renouvelable une fois

Le **permis AM** est obligatoire pour les personnes nées après le 1^{er} janvier 1988



Cofinancé par
l'Union européenne

